

Propositions d'amendements au document Stratégique Interrégional du Plan Loire Grandeur Nature 2007 - 2013

En rouge : texte à enlever **En bleu : texte à rajouter**

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) donne un objectif clair et incontournable d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015. Etant donné le formidable défi imposé, la priorité du Plan Loire Grandeur Nature doit être la mise en œuvre d'actions participant à cet objectif, notamment en restaurant un fonctionnement naturel du fleuve. Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne donne un cadre réglementaire de par ses objectifs vitaux. Les actions entreprises doivent donc être conformes audit SDAGE et soutenir ses ambitions.

Des ambitions pour le bassin de la Loire (p.4)

Les ambitions de la phase 3 du plan Loire grandeur nature sur la période 2007-2013 seront de :

- faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion **écologique** d'un grand fleuve et de son bassin versant, **en contribuant à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau** de ses sources à son débouché dans l'océan.
- **faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des risques d'inondation et de sécheresse en réduisant leurs conséquences néfastes ;**
- **cohabiter avec le fleuve et promouvoir des activités adaptées dans les vallées inondables ;**
- **faire du patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ligériens.**

Des enjeux, des actions et une organisation pour le bassin de la Loire (p.4)

Les **cinq** enjeux prioritaires identifiés pour la poursuite du plan Loire grandeur nature sur la période 2007 – 2013 sont les suivants :

- **Restaurer et Préserver** le bien commun que sont **la ressource en eau, l'eau**, les espaces naturels et les espèces patrimoniales **en danger** ;
- **Rétablir un fonctionnement du fleuve plus naturel en réduisant les obstacles, en laissant passer les petites et moyennes crues et en réduisant les prélèvements ;**
- **Vivre et se développer dans les vallées inondables de la Loire et ses principaux affluents ;**
- **Adapter les activités aux caractéristiques ligériennes en réduisant les causes anthropique des inondations et leurs conséquences, dans une logique de gain pour le fleuve et ses habitants ;**
- **Programme Loire Citoyenne : faire du Plan Loire un outil exemplaire en matière de gestion participative pour une plus grande appropriation et implication de la société civile.**
- **Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.**

Enjeu secondaire :

- **Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement économique compatible ;**
- **Favoriser l'appropriation du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Loire et de ses principaux affluents par la population, notamment locale.**

II.1. RESTAURER ET PRESERVER LE BIEN COMMUN QUE SONT LA RESSOURCE EN EAU, L'EAU, LES ESPACES NATURELS ET LES ESPECES PATRIMONIALES EN DANGER (P.14)

Le bassin de la Loire contient encore des milieux naturels de grande richesse, notamment des zones humides de première importance, tant au niveau national qu'europpéen, comme la Brière, la Brenne, la Sologne, le plateau de Mille Vaches, l'estuaire de la Loire, les vallées de l'Allier, du Cher, ...

L'estuaire de la Loire et ses vasières constituent encore des sites de croissance de poissons ou crustacés juvéniles (sole, bar, crevette, ...) exceptionnels pour l'ensemble des espèces du golfe de Gascogne.

Les infrastructures naturelles constituées par les corridors écologiques, les vallées fluviales, les secteurs de sources, de tourbières, de zones humides diffuses, de marais, les hauts bassins et l'estuaire participent à la qualité du bassin de la Loire tant vis-à-vis du patrimoine naturel et notamment de nombreuses espèces végétales ou animales que vis-à-vis de leurs rôles par rapport aux inondations, à la qualité des eaux, au développement des territoires.

Ces aspects positifs ne doivent toutefois pas masquer les nombreuses atteintes qui ne cessent de croître, telles que : la pollution – diffuse, notamment, l'état de conservation inquiétant de certaines espèces comme le Saumon atlantique et l'anguille et de certains milieux comme les zones humides et les bras secondaires.

A – Enjeux identifiés

Le bassin de la Loire accueille des espèces patrimoniales de poissons dits grands migrateurs telles que le saumon, les aloses, les lamproies, l'anguille et la truite de mer. Il constitue un territoire de première importance à l'échelle européenne pour le grand saumon Saumon atlantique et l'anguille. Les engagements français vis-à-vis de l'Europe induisent une obligation du maintien, voire de reconquête des populations et de leurs habitats naturels pour les aloses, le grand saumon Saumon atlantique et les lamproies.

Le plan Loire est un outil de mise en oeuvre des actions à l'échelle du bassin de la Loire du plan de gestion des poissons migrateurs adopté par le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin, instance décisionnelle en matière de gestion de ces espèces, notamment pour en définir les conditions d'exploitation.

La poursuite de l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outils de cohérence dans le domaine de la gestion de l'eau, apparaît comme une nécessité.

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne et la mise en place du programme de mesures prévue dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) nécessitent une mobilisation particulière à l'échelle du bassin de la Loire notamment sur les enjeux suivants :

- La reconquête du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques et particulièrement la morphologie des principaux cours d'eau et des zones humides ;
- La préservation du patrimoine naturel ;
- La gestion des crues et des inondations ;
- La reconquête de la qualité de l'eau ;
- La gestion collective du bien commun qu'est la ressource en eau.
- La prise en compte de l'agriculture dans une recherche d'équilibre en rupture avec les pratiques actuelles (irrigation et prélèvements abusifs, intrants, pesticides...).

Le plan Loire grandeur nature se doit d'intervenir comme outil de mise en oeuvre de certaines de ces actions nécessitant une innovation, une vision et une coordination voire une anticipation à l'ensemble du bassin de la Loire :

- le domaine des inondations, compte tenu de la nécessaire cohérence des actions ;
- le domaine des milieux naturels, compte tenu de l'interaction des milieux des corridors écologiques ;
- le domaine des poissons migrateurs, compte tenu de la nécessaire continuité écologique ;
- le domaine de la gestion collective de la ressource stratégique en eau compte tenu de la nécessaire cohérence des actions.
- Le domaine de la qualité de l'eau, compte tenu de l'urgente nécessité de rechercher des voies innovantes pour adapter les pratiques agricoles et des collectivités locales à l'extrême vulnérabilité des nappes alluviales en termes qualitatifs.
- Le domaine de l'agriculture, compte tenu de l'urgente nécessité de stopper la progression des pratiques incompatibles avec la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau (maïsiculture) et de l'intérêt pour la pérennité même de l'agriculture (problème d'appauvrissement des sols et d'économie artificiellement soutenue par l'argent public) de rechercher des voies innovantes pour intégrer l'agriculture dans une logique de développement durable.

Le plan Loire grande nature peut également être mis à profit pour doit avoir pour ambition d'expérimenter des actions novatrices notamment dans le domaine du fonctionnement naturel et de la restauration de la morphologie des grands cours d'eau, le domaine de la gestion patrimoniale écologique des zones humides, de la restauration des forêts alluviales et de la préservation des agrosystèmes adaptés aux zones inondables...

Il peut doit également accélérer ou amplifier les effets de certaines mesures, actions majeures incontournables ou stratégiques.

B - Priorités d'intervention proposées

- **Préserver les espaces naturels et les espèces abritées**
- **Restaurer et préserver les écosystèmes naturels et la biodiversité**

- Restaurer la morphologie naturelle des cours d'eau ;

- Maintenir et gérer, dans le prolongement du programme « Loire nature » et en complément des actions locales, un réseau de sites représentatifs des milieux naturels remarquables du bassin de la Loire notamment du réseau Natura 2000 : corridors écologiques, zones humides, vallées alluviales, milieux estuariens, espace de mobilité, secteurs de sources et hauts bassins ;

- Favoriser la protection contractuelle, voire réglementaire, de certains de ces espaces et assurer la pérennité de la gestion de ces sites ;

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs, et au premier rang les riverains, de l'intérêt fonctionnel transversal des milieux naturels du bassin et des espèces qu'ils abritent ;

- Participer activement au renforcement de la sécurité face au risque d'inondation, contribuer au développement économique et à la préservation de la ressource en eau ;

- Renforcer les liens compatibles avec les activités économiques de valorisation des milieux et de leurs espaces limitrophes ;

- Développer et appuyer les maîtrises d'ouvrages coordonnées par des acteurs locaux : collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, conservatoires des espaces naturels, ;

- Favoriser le maintien des usages et des activités compatibles avec la richesse des milieux humides ;

- Maintenir et renforcer le suivi des sites dans un souci de partage, de mutualisation et de diffusion des connaissances notamment pour l'évaluation de ces actions ;

- Réduire les risques dus aux espèces végétales et animales exogènes invasives en s'appuyant sur une évaluation de ces risques et de leur gestion.

- **Préserver et restaurer les espèces patrimoniales de poissons migrateurs**

- Préserver, restaurer et gérer les espaces de vie de ces espèces les conditions de vie de ces espèces : la qualité et l'accessibilité des zones de frai et de grossissement, la température, la quantité et la qualité de l'eau (meilleure gestion de Naussac, restauration des radiers et gestion du bouchon vaseux).

- Soutenir les populations de saumon sur les axes en cours de restauration pour l'espèce ;
- **Renforcer Assurer** la transparence des axes migratoires prioritaires (bassins de l'Allier, de l'Arroux, de la Maine, axes Loire **de l'estuaire jusqu'à Villerest, Vienne, Creuse, Gartempe**) **pour les poissons migrateurs et pour les sédiments nécessaires à leur habitat** ;
- Pérenniser, voire développer, le suivi des migrations et le suivi évaluatif des actions dans un cadre commun et coordonné ;
- Approfondir la connaissance et la recherche sur la biologie des espèces et plus particulièrement sur les facteurs limitant leur restauration ;
- Préparer l'avenir sur les axes complémentaires à ceux retenus comme prioritaires ;
- Sensibiliser de manière continue à l'intérêt de ce patrimoine, à sa signification et sa spécificité identitaire ;
- Participer à la valorisation de ce patrimoine naturel (touristique, pédagogique, gastronomique, ...).

• Mettre en place des actions expérimentales, novatrices ou stratégiques pour accélérer la mise en place du programme de mesures du SDAGE

- Appuyer la mise en place de projets novateurs de gestion transverse (qualité des eaux, **gestion des inondations**, connaissance et gestion des nappes, lignes d'eau d'étiage, **mobilisation de nouvelles ressources en eau**, activités humaines notamment agricoles, **développement économique**, préservation des espaces et espèces, ...) des hauts bassins et des vallées alluviales et particulièrement dans l'estuaire de la Loire, les vallées de l'Allier, du Cher, de la Loire, de leurs affluents, des cours d'eau du bassin de la Maine, de la Vienne, ... ;
- Accompagner des plans d'actions spécifiques de reconquête de la qualité des plans d'eau stratégiques à l'échelle de l'ensemble du bassin (Villerest, Naussac, ...).

II.2. RETABLIR UN FONCTIONNEMENT DU FLEUVE PLUS NATUREL EN REDUISANT LES OBSTACLES, EN LAISSANT PASSER LES CRUES ET EN REDUISANT LES PRELEVEMENTS D'EAU

Le régime hydrologique naturellement contrasté, qui se caractérisait par des variations de niveau importantes et des crues, contribuait à la spécificité de la Loire et participait à sa richesse écologique. La restauration d'un débit plus naturel est donc un enjeu prioritaire en terme de restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. Laisser passer les crues mineures et moyennes participe également à l'effort de mémoire des crues en réduisant l'incrédulité et à leur acceptation par les riverains.

Par ailleurs, les atteintes sont nombreuses qui ne cessent de croître et qui hypothèquent l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau en 2015, telles que : l'abaissement de la ligne d'eau, la fragmentation des fleuves par les ouvrages structurants, les rectification de cours d'eau, les prélèvements abusifs...

A – Enjeux identifiés

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne et la mise en place du programme de mesures prévue dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) nécessitent une mobilisation particulière à l'échelle du bassin de la Loire notamment sur les enjeux suivants :

- La reconquête du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques et particulièrement la morphologie des principaux cours d'eau et des zones humides, la variation naturelle des débits ;

Le plan Loire grande nature se doit d'intervenir comme outil de mise en œuvre de ces actions nécessitant une innovation, une vision et une coordination voire une anticipation à l'ensemble du bassin de la Loire :

- le domaine de la gestion collective de la ressource en eau compte tenu de la nécessaire diminution des prélèvements.
- Le domaine de l'agriculture, compte tenu de l'urgente nécessité de rechercher des voies innovantes pour adapter les pratiques agricoles à l'extrême vulnérabilité des nappes alluviales en termes qualitatifs et quantitatifs.

Le plan Loire grandeur nature doit avoir pour ambition d'expérimenter des actions novatrices notamment dans le domaine de la restauration de la morphologie des grands cours d'eau, le domaine de la gestion patrimoniale des zones humides et de la préservation des agrosystèmes adaptés aux zones inondables, le domaine de la gestion des ouvrages structurants, notamment pour une production d'énergie plus respectueuse du fonctionnement naturel du fleuve...

Il peut doit également accélérer ou amplifier les effets de certaines mesures, actions majeures incontournables ou stratégiques.

B - Priorités d'intervention proposées

- Favoriser le relèvement de la ligne d'eau d'étiage sur tout le cours de la Loire et de l'Allier, en prenant notamment en compte les atteintes en zone estuarienne et par des mesures ne mettant pas en œuvre d'ouvrages structurants. Cette mesure implique également d'assurer la transparence des ouvrages structurants pour les sédiments ;
- Permettre l'érosion naturelle des berges et favoriser la divagation du fleuve et de ses affluents dans leur espace de liberté à une échelle Grandeur Nature. La contractualisation et la simple indemnisation de propriétaires permettra d'étaler les coûts dans le temps. Cette mesure permettra la création de milieux neufs et de grande qualité écologique, où la « non-intervention » constituerait un principe de gestion.
- faire évoluer la gestion des débits vers plus de naturalité, notamment laisser passer les crues mineures et moyennes.

• Mettre en place des actions expérimentales, novatrices ou stratégiques pour accélérer la mise en place du programme de mesures du SDAGE

- Réduire la pression des prélèvements d'eau en appuyant en priorité la mise en place de projets permettant de passer de la gestion de l'offre à la gestion de la demande (gestion rationnelle de l'eau par une utilisation plus économe dans tous les secteurs d'activité) afin d'assurer le partage de la ressource en eau entre les différents usages, dont l'usage "milieu naturel".
- Adapter la gestion des ouvrages hydroélectriques (détournements d'eau inter bassins) ;
- Appuyer la mise en place de projets novateurs de gestion transverse (connaissance et gestion des nappes, lignes d'eau d'étiage, activités humaines notamment agricoles...) des hauts bassins et des vallées alluviales et particulièrement dans l'estuaire de la Loire, les vallées de l'Allier, du Cher, de la Loire, de leurs affluents, des cours d'eau du bassin de la Maine, de la Vienne, ... ;
- Mettre en place des projets pilotes de gestion concertée de l'espace de mobilité des cours d'eau particulièrement sur la Loire et l'Allier en prenant en compte tous les enjeux et les besoins ;

II.3. VIVRE ET SE DEVELOPPER DANS LES VALLEES INONDABLES DE LA LOIRE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (P.10) ADAPTER LES ACTIVITES AUX CARACTERISTIQUES LIGERIENNES EN REDUISANT LES CAUSES ET CONSEQUENCES DES INONDATIONS DANS UNE LOGIQUE DE GAIN POUR LE FLEUVE ET SES HABITANTS

Les vallées de la Loire et de ses affluents présentent un cadre de vie de qualité, voire exceptionnel dans certains secteurs, à l'attrait écologique, économique, paysager et culturel important, mais sont fortement exposées par ailleurs au risque d'inondation.

Le volet inondation du plan Loire, priorité de ce plan depuis son origine, a participé de manière souvent novatrice à la définition de la politique nationale de prévention des inondations, puis à sa mise en œuvre et a été constamment confirmé depuis cette date.

Ses objectifs **en sont étaient** la préservation des vies humaines et la réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations. **Ils doivent aujourd'hui être réorientés. La réduction des causes anthropiques de l'aggravation de l'aléa doit en effet être traitée en urgence et de façon globale, par la restauration de zones d'expansion de crues et la libération de vals inondables.**

A – Enjeux identifiés

Les enjeux majeurs de cette politique ne sont plus à démontrer : une crue type 1856 constituerait sur le bassin de la Loire, et notamment en Loire moyenne où elle affecterait plus de 300 000 personnes et près de 14 000 entreprises, une des plus fortes catastrophes naturelles pouvant toucher le territoire métropolitain.

A ce jour ce fait demeure, malgré des lourds efforts déjà consentis dans le cadre du plan Loire, et antérieurement. Il importe de se préparer à vivre de tels évènements mais également des évènements de plus grande ampleur.

Les axes principaux de cette politique sont :

- la limitation, voire la réduction, de l'occupation des zones inondables ;
- **la réduction des causes anthropiques de l'aggravation de l'aléa dans une approche globale du fleuve, par la restauration de zones d'expansion de crues et la libération de vals inondables.**
- la réduction de la vulnérabilité **des enjeux forts existants** et la protection des personnes, biens et activités **dont la re-localisation n'est pas économiquement ou techniquement réalisable qui s'y trouvent**
- la préparation à la mise en sauvegarde et aux secours.

Il est maintenant admis que des résultats tangibles ne peuvent être obtenus qu'à la condition que toutes ces actions, sans exception, soient réalisées. Les réflexions actuellement menées par la Commission Européenne, dans le but d'élaborer une directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations confortent cette approche, tout comme l'avait déjà fait le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne, et projettent la mise en oeuvre de plans de gestion.

Depuis 1994 de nombreuses avancées législatives, réglementaires, contractuelles, financières sont venues apporter des éléments facilitant l'action. On notera en particulier celle obtenue à la suite de l'appel à projets lancé fin 2002 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avec l'identification, dans le cadre de plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) de maîtres d'ouvrages institutionnels chargés de réaliser différentes actions à l'échelle d'un bassin versant.

Des plans ont été ainsi contractualisés sur le bassin de la Maine, la Haute-Loire et le territoire de Saint - Etienne Métropole. D'autres sont en préparation sur le bassin du Cens - Bionne et de la Sèvre nantaise. Compte tenu des très importants enjeux présents en Loire moyenne, entre Nevers et Angers, ce secteur nécessite des actions de gestion du risque d'inondation cohérentes et soutenues.

L'identification de maîtres d'ouvrages institutionnels et de plans d'actions financés demeure une des clefs du succès de la poursuite du plan Loire. De très nombreux acteurs – collectivités, activités économiques, ... - ont un besoin impérieux d'appui pour mettre en place les actions de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation. Une forte assistance méthodologique et technique à la maîtrise d'ouvrage est une des conditions de réussite.

Si certaines des actions de prévention sont de la compétence obligatoire de l'Etat, des maires ou de gestionnaires de services publics, beaucoup d'entre elles sont également de la responsabilité de personnes physiques ou morales. Elles ne peuvent être mises en oeuvre que sur la base d'un engagement volontaire et concerté d'un grand nombre d'acteurs publics ou privés. Il doit donc être souligné que la gestion des inondations ne peut être de la seule responsabilité des pouvoirs publics.

Les échanges d'expérience sur cette question avec d'autres pays européens, notamment dans le cadre du projet « Freude am Fluss » ont montré que les acteurs de terrain ne pouvaient aujourd'hui

s'approprier la prévention des inondations que si elle s'intégrait dans une approche plus globale, associant plus étroitement les riverains à la définition de ses objectifs.

Celle-ci doit être respectueuse de l'environnement et des relations des riverains avec leurs cours d'eau, en **autorisant un développement du territoire qui doit rester compétitif et ne pas conduire à « fossiliser » les vallées** permettant le maintien d'activités compatibles avec les crues, les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et les objectifs vitaux du SDAGE.

Un enjeu majeur de la poursuite du plan Loire sera bien de poursuivre et de prolonger les actions de prévention des inondations engagées depuis 1994. Il conviendra d'intégrer, de manière opérationnelle, ces actions dans une politique plus globale de développement durable des vallées, en particulier des agglomérations de la vallée de la Loire et de ses affluents, soumises aux risques d'inondation.

B - Priorités d'intervention proposées

- **Elaborer un plan global de réduction des causes anthropiques aggravant le risque inondation, des sources à l'estuaire. Ce plan doit établir des zones d'action prioritaires pour la restauration physique de Zones d'Expansion des Crues et la libération de vals inondables. Ces zones orienteront prioritairement les cofinancements du Plan Loire au titre de la réduction du risque pour éviter le "saupoudrage" des crédits et organiser la solidarité de bassin en matière de gestion des inondations.**

- **Favoriser la mise en oeuvre de plans de gestion des inondations sur des sous-bassins ou secteurs cohérents en termes d'enjeux et de gestion de risque. Ces plans de gestion viseront un avancement soutenu de toutes les actions prioritairement nécessaires de manière concomitante dans les domaines de la prévision, de la prévention et de la protection ;**

- **Mettre en place, poursuivre et amplifier les actions de base indispensables qui doivent nécessairement s'inscrire dans la durée.**

- Rendre publiques les zones soumises à l'aléa inondation, selon les types de crues ;
- Sensibiliser régulièrement au risque d'inondation tant les riverains que les décideurs et responsables notamment par l'information réglementaire, la conception et la mise en place de messages d'alerte compréhensibles, la réduction de l'incrédulité et le renforcement de la prise en considération de l'information en période de crise ;
- Renforcer la capacité de prévision des crues en maintenant à leur niveau les systèmes existants, en favorisant les initiatives locales d'extension et en améliorant progressivement la qualité des prévisions et leurs utilisations par le plus grand nombre ;
- Réaliser ou actualiser rapidement des plans de secours opérationnels et cohérents à tous les échelons nécessaires ;
- Se préparer activement à la gestion d'une crise majeure et généralisée et mettre en place les conditions d'un retour à une situation normale en anticipant la mobilisation des outils et moyens nécessaires à la reconstruction (gestion de l'espace, acteurs, réglementation, actions, ...) ;
- **Définir collectivement le niveau de risque naturel de débordement à accepter en s'appuyant notamment sur l'organisation de débats locaux par secteurs homogènes ;**
- Réduire de manière soutenue la vulnérabilité des habitants, des habitats, des réseaux, des activités économiques, du patrimoine et des services notamment en développant rapidement les dispositifs de soutien et les réseaux d'appuis aux maîtres d'ouvrages et responsables ;
- **Assurer progressivement le développement socio-économique durable Adapter les activités dans les vallées inondables dans le respect des Plans de Prévention du Risque Inondation** et par l'intégration permanente de la gestion concertée du risque dans l'occupation des sols, la construction, la rénovation des habitats et locaux d'activités, la requalification des espaces, l'occupation agricole peu vulnérable **et non polluante**, notamment dans les zones d'expansion de crues ;
- Assurer **régulièrement** l'entretien du lit du fleuve et des levées **en fonction du contexte local** ;
- Sécuriser et renforcer le dispositif de protections existantes pour maintenir le niveau de protection concerté par secteurs cohérents en tenant compte des risques naturels et technologiques (rupture, ..)

de celles-ci ;

- Mettre en place des protections locales dans les secteurs où il existe des enjeux forts, les plus fréquemment inondés dans la mesure où elles n'aggravent pas l'inondation d'autres enjeux sensibles. Ces actions ne peuvent conduire à une augmentation des enjeux (au sens dommages humains et économiques potentiels) ;

- La création de nouveaux ouvrages écrêteurs de crues ou de ralentissement dynamique est à proscrire. , doit s'inscrire en complément des actions indispensables. Elle ne peut s'envisager qu'à la suite de ces actions de base. Elle ne peut conduire à une augmentation des enjeux ni créer l'illusion d'une protection totale possible. Elle doit faire l'objet d'une large concertation et ne pas conduire à une dégradation des milieux naturels remarquables.

• Identifier et clarifier sans attendre les maîtrises d'ouvrage y compris sur les actions non réglementaires ;

• Mobiliser sans délai toutes les maîtrises d'ouvrages nécessaires et les appuyer de manière continue ;

II.4 Programme Loire Citoyenne : faire du Plan Loire un outil exemplaire au niveau européen en matière de concertation

Introduction Aarhus

L'Europe, par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, incite les Etats membres à concerter de plus en plus les citoyens dans la politique de l'eau et des rivières. Or la concertation de la population implique la participation citoyenne non seulement au moment de l'élaboration des programmes d'actions mais également dans leur mise en œuvre.

Dans le cadre des Plans Loire Grandeur Nature I et II, des actions de sensibilisation environnementale ont été mises en place, avec un certain succès. Cependant, la connaissance des citoyens de ce qu'est le Plan Loire, les actions mises en place et les concepts qui les sous-tendent restent peu connus du grand public. C'est pourtant un préalable pour une bonne appropriation du Plan Loire par les citoyens, surtout quand lesdites actions sont contraignantes. Par ailleurs, la participation de la société civile dans les processus d'élaboration du Plan Loire est aujourd'hui quasi- inexistante.

En 2005, dans le cadre de la DCE, la consultation et la communication ont été menés au sein de chaque Bassin, expérience sans précédent à cette échelle. Le bilan, s'il n'est pas très positif, nous permet cependant de tirer des leçons pour une concertation réussie :

- consultation et communication sont les deux pendants indispensables et complémentaires d'une concertation réussie.
- consultation et communication doivent être dissociées, car le risque est important que l'incitation à la participation se noie dans les actions de communication et que les réponses soient orientées.
- La communication ne doit également être dissociée de la sensibilisation : il est nécessaire de communiquer sur les actions du Plan Loire et par ailleurs de mettre en œuvre un programme de sensibilisation – éducation à l'environnement. Les deux actions doivent être continues et précéder autant que succéder la consultation.
- La communication est un système qui permet les échanges : elle ne doit pas être uniquement l'œuvre d'un seul acteur ou groupes d'acteurs.

A – Enjeux identifiés

Inventer et développer les outils de consultation et de communication qui feront du bassin de la Loire un territoire pilote au niveau européen en termes de concertation des citoyens.

Mobiliser un réseau d'acteurs pertinent pour l'information et la concertation nécessaire à la réussite du Plan Loire.

B - Priorités d'intervention proposées

- **Créer un Observatoire citoyen du Plan Loire**, plate-forme permanente de réflexion constituée de représentants d'associations citoyennes, de personnalités et de philosophes. Plusieurs antennes de cet Observatoire doivent être réparties sur le Bassin et leurs représentants se concerteraient de temps en temps.

Cet observatoire permettrait :

- Apporter une réflexion et une analyse extérieure sur le Plan Loire et sa mise en œuvre ;
- Proposer des actions et des axes de réflexion sur les objectifs et les actions du Plan Loire ;
- Assurer la l'information de façon décentralisée et la médiation du Plan Loire avec la société civile pour favoriser son appropriation ;
- S'assurer de l'intégration des politiques sectorielles, au niveau local et au niveau du bassin.

- **Mettre en place un programme d'information** sur le Plan Loire s'appuyant sur des associations relais et leurs réseaux. Il serait d'autant plus facile pour les associations de toucher le grand public du fait de leur expérience dans ce domaine et du rôle qu'elles ont joué récemment auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

- **Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement lié au fleuve** en s'appuyant sur des associations relais et leurs réseaux.

II.5 Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve

Le plan Loire grandeur nature a contribué, depuis 1994, au développement de la connaissance dans le domaine de la prévention des inondations et de la vie écologique du fleuve et de ses affluents.

Exemplaire, l'Equipe pluridisciplinaire, mise en place en 1995, a produit et rassemblé un volume important de données scientifiques. L'exploitation de ces données et de travaux universitaires a contribué à transformer une situation conflictuelle en une situation de connaissance partagée permettant d'engager des actions à caractère opérationnel. Les travaux de l'Equipe pluridisciplinaire ont également montré la nécessité de mieux comprendre finement le comportement des écosystèmes, en particulier sur les aspects liés aux sédiments du fleuve et à sa mobilité. **Il y a donc nécessité de pérenniser cette équipe.**

La modernisation et l'extension du réseau CRISTAL ont amélioré l'information des décideurs, des techniciens et des riverains sur les débits de la Loire et de ses affluents. Les relevés et les images aériennes du Système d'information sur les évolutions du lit ont renforcé la pertinence des interventions en faveur de la restauration des milieux alluviaux. La mise en place d'outils de suivi et de dispositifs de comptage a permis de mieux comprendre le comportement des poissons migrateurs. Les travaux de la Cellule de mesures et de bilans de la Loire estuarienne ont fait progresser la connaissance et la compréhension du fleuve des Ponts – de - Cé à l'estuaire.

Dans le même temps, il s'avère que les actions et travaux devront à l'avenir être orientés sur des axes de recherche jugés collectivement prioritaires, coordonnés et valorisés par une meilleure mise en commun des observations réalisées et des connaissances acquises. De plus les aspects socio-économiques, en particulier la mutation des pratiques agricoles, devront être abordés dans ces travaux, car leur importance paraît cruciale dans la recherche des équilibres à préserver et à reconquérir.

A - Enjeux identifiés

L'expérience accumulée en dix ans montre la complexité des systèmes en jeu, l'importance des moyens humains et financiers à mobiliser, et l'intérêt d'inscrire dans la durée la production, la transmission et le partage des connaissances. Le nouveau volet Recherche se fixe pour ambition d'améliorer la capacité collective des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature à répondre aux enjeux actuels et futurs. Les connaissances accumulées depuis dix ans dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature découlent pour l'essentiel d'études et d'outils à finalité opérationnelle sans qu'aucune relation formelle n'ait été réellement nouée entre les acteurs du Plan Loire Grandeur Nature et le monde de la recherche. La formalisation de ces relations permettrait d'adosser aux résultats de la recherche les plus récents les actions d'aménagement et de gestion répondant à des besoins à court et moyen terme.

Un partenariat avec les structures ou regroupements existants - Zone Atelier Loire et ses 37 équipes de recherche ; Institut International Fleuves et Patrimoine associant 9 établissements ; autres Universités du bassin de la Loire ou dans des secteurs limitrophes – ou en projet – Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondations - permettrait d'avancer rapidement dans la mise en cohérence et le renforcement de l'effort public sur l'objet de recherche que constitue le bassin de la Loire.

Les besoins de recherche des acteurs du plan Loire peuvent concerner différents domaines :

- fonctionnements hydrologiques ;
- hydrosédimentaire, dynamiques fluviales et leurs conséquences ; mobilité des sédiments ;
- paysages et leurs transformations ;
- biologie des espèces ;
- usages, enjeux, représentations et conflits autour de l'hydrosystème ;
- aléas ; risques anthropogéniques et hérités ;
- valorisation touristique, patrimoniale et culturelle ;
- évolution du patrimoine ;
- changements climatiques et évolution des hydrosystèmes ;
- gouvernance, évaluation ;
- modélisations ; ...

La mise en place d'un programme de recherche globale articulé autour des grandes priorités du plan Loire grandeur nature est un enjeu majeur pour le renouvellement de la connaissance, la formation de spécialistes et l'attractivité du bassin de la Loire, mais également pour la réussite du plan.

Cet objectif est particulièrement important en ce qui concerne l'Allier, à la fois plus en retard que la Loire sur cette approche globale de la connaissance des milieux et de la gestion des activités humaines, et à la fois généralement mieux préservée et donc plus fragile. Cette situation mérite la mise en place d'un observatoire expérimental à caractère pluridisciplinaire particulier à la rivière Allier, intégrant l'observation dynamique de l'évolution des pratiques agricoles, de loisirs et touristiques, dans une perspective d'expérimentation raisonnée et de protection hiérarchisée et renforcée. Cet observatoire de l'Allier servira de précurseur à un observatoire global sur la Loire.

La valorisation des résultats de la recherche et du capital scientifique ligérien à des fins opérationnelles constitue un enjeu important pour le développement économique, l'attractivité du bassin et l'information du public. La perte de données publiques est préjudiciable à l'intérêt général et génératrice de surcoûts. Les nombreuses connaissances acquises risquent d'être progressivement oubliées.

Le recensement des données et études (thèses, monographies, études d'impact, études de faisabilités, rapports publics, rapports de recherche intermédiaire, rapports d'opération, systèmes d'information géographique, programmes de mesures, modèles numériques de terrain, documents législatifs et réglementaires, et délibérations, ...) relatives au bassin de la Loire est une nécessité pour la pérennité de cette connaissance. La diffusion et le libre accès à ces données publiques sont une nécessité, leur promotion auprès du grand public un impératif pour la ré-appropriation respectueuse du fleuve par ses riverains.

B - Priorités d'intervention proposées

• Dans le domaine des données

- Poursuivre l'acquisition et l'élaboration de données nécessaires à l'approfondissement des connaissances, au suivi et à l'évaluation des actions notamment par les acteurs : CSP, LOGRAMI, ONCFS, CBNBP, SIEL, Risques, Milieux, Loire Nature, GIP Estuaire, CREN, LPO, Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, [Conservatoire du saumon sauvage](#), [Associations de protection de la nature](#) ;
- Elaborer un cadre général de mise en commun et de partage des données et des connaissances ;
- Coordonner l'acquisition de connaissances et de données faites dans chacune des plates-formes d'actions ou transversales ;
- Appliquer un principe de diffusion gratuite et systématique des données recueillies par tous les maîtres d'ouvrage publics dans le cadre du plan Loire ;
- Recenser les données et études sur le bassin de la Loire et les mettre à la disposition de tous ;
- Améliorer l'utilisation et la compréhension des données par un renforcement de la vulgarisation des données et connaissances ;

• Dans le domaine de la recherche

- Dynamiser l'ensemble des universités et centres de recherche du bassin de la Loire et de sa zone limitrophe en s'appuyant sur les réseaux existants ;
- Encourager la recherche [interdisciplinaire](#), notamment appliquée, en centrant sur les domaines de l'hydrologie, la morpho-sédimentologie, l'archéologie, la sociologie, la biodiversité, en intégrant les effets prospectifs des changements climatiques à l'horizon 2020 – 2030 ;
- Favoriser la recherche finalisée et professionnelle pour la mise en œuvre des actions novatrices du plan Loire ;
- [dans le domaine de la recherche appliquée, créer des liens avec les SAGE, COGEPOMI, Animateurs Natura 2000...](#)
- Favoriser la formation de nouveaux spécialistes ligériens par la mise en place de bourses spécifiques dans les domaines des sciences de la vie, des sciences de la terre, des sciences humaines, des sciences juridiques et de gestion ;
- Développer des outils de partage et de mise en commun ;
- Encadrer les recherches par un conseil scientifique orientant les choix ;
- Faire vivre le réseau de la recherche à travers une structure de coordination réduite s'appuyant sur les structures, regroupements existants ou projetés ;
- Favoriser des programmes de recherche à l'échelle européenne afin de mutualiser les efforts et partager les bonnes pratiques et les expériences réussies.
- [Valoriser et diffuser les connaissances par la mise en place d'animateurs, en donnant un rôle particulier aux maisons de Loire ;](#)
- [faire de l'Allier un laboratoire exemplaire de la préservation raisonnée des milieux naturels dans une recherche ambitieuses d'équilibre avec ses activités humaines.](#)

II-6 FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, TOURISTIQUE ET PAYSAGER DE LA LOIRE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS UN MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II.6. FAVORISER L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER DE LA LOIRE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS PAR LA POPULATION, NOTAMMENT LOCALE

Le Plan Loire Grandeur Nature accorde depuis 1999 une place particulière à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager allant bien au-delà du seul objectif explicite du Plan Loire initial. L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est l'expression d'un engagement fort de l'Etat, des Régions et de leurs partenaires. Volet à part entière du Programme interrégional 2000-2006, la mise en valeur des vallées ligériennes – des sources à l'estuaire - est devenue un objectif fort. De nombreuses actions ont depuis été conduites pouvant revêtir un intérêt local ou à l'échelle du bassin :

- projet Loire à vélo, porté par les régions Centre et Pays de la Loire qui connaît actuellement un développement en régions Auvergne et Bourgogne dans le cadre du projet européen Eurovéloroute des fleuves ;
- actions du programme Loire Nature en matière touristique et pédagogique ;
- classes Loire ;
- études et expérimentations menées dans le site Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO, avec un dispositif de gestion spécifique et novateur,

A – Enjeux identifiés

Le territoire fluvial du bassin de la Loire – ensemble, des sources à l'estuaire, constitué des corridors des cours d'eau et des territoires **directement** adjacents liés du point de vue naturel, culturel et paysager – est un espace remarquable à l'échelle nationale et européenne, par sa richesse patrimoniale et son état naturel relativement préservé.

La transmission de ce territoire aux générations futures représente un enjeu important justifiant la construction progressive et pragmatique d'un grand projet de valorisation durable.

Associant l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement associatif, le Plan Loire Grandeur Nature est le cadre partenarial dans lequel il est possible, d'une part, de concerter et coordonner des politiques publiques, d'autre part, de mobiliser les moyens territoriaux, nationaux et européens nécessaires.

Le contexte de concurrence entre les territoires et de mondialisation des échanges, invite à conforter l'image patrimoniale, culturelle et environnementale de la Loire au profit de l'ensemble du territoire fluvial. Les vals de Loire bénéficient d'une notoriété mondiale, confortée depuis fin 2000 par l'inscription sur le site du Patrimoine mondial de l'UNESCO d'un linéaire de 280 km entre Sully-sur-Loire, dans le Loiret, et Chalonnes-sur-Loire, en Maine-et-Loire.

La consolidation de l'attractivité du bassin de la Loire, les synergies possibles entre le site Val de Loire – Patrimoine mondial et les autres secteurs du bassin de la Loire, le développement de nouvelles formes de pratiques touristiques, l'accroissement des interactions entre les cours d'eau et leurs territoires adjacents sont des enjeux de développement économique majeur.

Les actions de sensibilisation et de pédagogie, participent à la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Elles participent aussi à l'appropriation des politiques publiques par les riverains. Les actions « Classes Loire », les réseaux de structure de sensibilisation au patrimoine ligérien comme les Maisons de Loire sont à développer pour favoriser l'appropriation du bassin de la Loire, et des actions qui y sont menées, par les riverains.

B - Priorités d'intervention proposées

- Depuis les sources jusqu'à l'estuaire, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel, naturel, économique et paysager des corridors des cours d'eau et des territoires **directement** adjacents ;
- Reconquérir le patrimoine dégradé, notamment les paysages ;

- Assurer l'intégration des politiques publiques touchant à la Loire, par exemple en développant des relations avec la Mission Val de Loire et en s'assurant que les actions qu'elle mène sont compatibles avec les objectifs du Plan Loire ;
- Soutenir les démarches de création de Réserves de biosphères, par exemple sur les têtes de bassin de la Loire et de l'Allier et sur l'extrémité aval de l'Allier.
- Développer l'attractivité de ces territoires et le maintien d'activités durables, notamment agricoles, touristiques, ... ;
- Développer l'attractivité de ces territoires tout en les orientant vers des activités durables (agricoles, touristiques...) prenant en compte leur fragilité paysagère et environnementale ;
- Sensibiliser de manière continue à l'intérêt de ce patrimoine commun et des grandes problématiques du plan Loire notamment à travers des propositions cohérentes visant le grand public et le public scolaire ;
- Assurer la conservation et la valorisation gestion du patrimoine fluvial du bassin de la Loire ;
- Asseoir le développement touristique, notamment le tourisme itinérant et les activités de pleine nature, autour de la préservation durable de ce patrimoine en renforçant les liens entre les corridors et leurs territoires adjacents, en hiérarchisant les possibilités d'accès et de fréquentation des milieux naturels, ainsi que par un effort accru de sensibilisation et de communication ;
- Développer Adapter la navigation de loisirs aux objectifs de restauration des fonctionnalités du fleuve et de son bassin versant ;
- Développer « La Loire à vélo » et étendre progressivement à l'ensemble du bassin les véloroutes – voies vertes le long de la Loire et de ses affluents avec une précaution particulière d'éloignement le long de l'Allier dans ses parties préservées ;
- Faire connaître le patrimoine culturel vivant à des publics variés,
- Maintenir un haut niveau de qualité sur le site Val de Loire – Patrimoine mondial, partie intégrante du plan Loire et notamment son caractère innovant et expérimental, particulièrement par le développement d'ingénierie de projets et la mise en oeuvre d'actions pilotes, structurantes ou expérimentales ;
- Diffuser et étendre ces expérimentations à l'ensemble du bassin en les adaptant aux spécificités géographiques (environnementales, sociologiques) ;
- Développer les réseaux d'échanges et de découverte du patrimoine ligérien en s'appuyant notamment sur les réseaux ou actions existants – Maisons de Loire, Classes « Loire », ...- pour diffuser une culture commune sur l'ensemble du bassin de la Loire, des sources à l'estuaire et compléter ce réseau sur les sites stratégiques de sensibilisation ;
- Favoriser la mutualisation, la mise en réseau, les échanges d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et l'évaluation en matière de mise en valeur du patrimoine à des fins touristiques et pédagogiques ;
- Valoriser les sites de connaissance et d'animation existants par une mise en réseau de ceux-ci au bénéfice de leurs spécificités et par la création de pôles complémentaires sur des emplacements stratégiques.